



## Marché de Noël de Cheseaux 2017

Ce règlement s'adresse à tous les artisans participant au marché organisé par le comité du Téléthron du SDIS La Mère.

### **Dates et horaires de l'ouverture des stands**

Chaque participant est tenu de respecter l'horaire suivant :

- vendredi 8 décembre 2017                    17h00 – 21h00
- samedi 9 décembre 2017                    10h00 – 18h00

Aucun départ anticipé ne sera autorisé.

### **Préinscription et inscription**

Les demandes sont traitées dans l'ordre chronologique d'arrivée et de la diversité des produits. Lors de la demande de préinscription, nous vous prions de bien vouloir nous fournir une description des marchandises ainsi que des différents meubles d'exposition dont vous vous servez.

L'organisateur décide seul de l'admission des exposants. Il peut refuser sans justification une demande d'admission. La confirmation de votre inscription vous sera transmise.

Dès la confirmation de la participation de la part de l'organisateur, le n° de compte bancaire vous sera communiqué et le montant des frais d'inscription de 40 frs sera à verser jusqu'au 30.09.2017 au plus tard, une fois le montant reçu sur le compte, elle sera valisée.

La totalité du versement ira en faveur de la Fondation Action Téléthron Suisse. En cas d'absence, la taxe sera conservée en faveur de la Fondation Action Téléthron Suisse.

## **Emplacement**

L'attribution des emplacements se fait par l'organisateur.

L'emplacement attribué ne peut-être contesté que si des éléments de sécurité ou d'hygiène rendent un changement nécessaire.

L'accès aux issues de secours devra être respecté.

## **Infrastructure**

Les organisateurs mettent à disposition dans la salle de la maison de commune un emplacement où nous vous mettons à disposition deux tables (70x180 cm chacune) et deux chaises par stand. Vous avez également la possibilité de ne prendre qu'une table ou ne pas en prendre du tout. Un seul exposant est autorisé par emplacement. Nous vous prions de préciser le nombre de table que vous désirez lors de votre demande de préinscription.

Tout besoin de branchement électrique est à signaler au moment de l'inscription. Nous vous demandons de prévoir des rallonges conformes. Aucune rallonge ne sera fournie. Nous vous rendons également attentifs au fait que l'éclairage des stands est de votre responsabilité.

Nous vous rappelons que tout matériel à gaz et cigarettes allumées sont interdits dans la salle. En fin de journée, tout appareil électrique doit être arrêté et toutes les bougies doivent être éteintes pour des raisons de sécurité.

## **Artisans**

Pour le bon déroulement de la manifestation, l'installation se fera le vendredi à partir de 13h30 et la désinstallation du samedi de 18h00 à 21h00 ou le dimanche de 09h00 à 11h00. Des boissons froides et chaudes ainsi qu'une petite restauration vous seront proposées aux stands du Téléthon tenus par les bénévoles. L'organisateur se réserve le droit exclusif de la vente de boisson et de nourriture à consommer sur place. La vente de nourriture en concurrence avec la buvette du Téléthon est interdite.

Chaque artisan est responsable de la sécurité de son matériel.

## **Contacts**

Site web [www.telethon-lamebre.ch](http://www.telethon-lamebre.ch)

Adresse E-Mail [telethon.lamebre@gmail.com](mailto:telethon.lamebre@gmail.com)

Courrier TELETHON La Mèbre  
Case postale 154  
1033 Cheseaux-sur-Lausanne

**Merci pour votre gracieuse collaboration et bonnes ventes**